



liquidation de la vie communauté

Par **magali13**, le **17/02/2011** à **11:29**

mon ex mari me réclame l'assurance habitation et la taxe foncière, et aussi la taxe ordures ménagères, je la paie déjà en tant que locataire dans la même commune, il peut remonter à combien d'années date de non conciliation 2003, date de la vente de la maison 2010, il ne veut rien me verser en ce qui concerne la valeur des meubles qui a conservé, il a obtenu la jouissance de la résidence sans gratuité. il m'a versé une indemnité d'occupation par huissier qu'une partie l'autre il se refuse (prescription)

Par **fra**, le **17/02/2011** à **15:07**

Bonjour,

Si la maison a été vendue en 2010, votre question ne devrait plus être posée, à l'avenir. Quant à la dernière année, si votre ex-époux habitait la maison, jusqu'au jour de la vente, et dans le cas où vous aviez, de votre côté, cessé de demeurer à la même adresse pendant toute l'année 2010, c'est à lui d'en supporter la charge, à moins qu'au sein de la liquidation, il soit prévu le contraire.